

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 5 novembre 2009
à la Salle de spectacles**

3ème séance 2009-2010

Séance du jeudi 5 novembre 2009, 20 heures 15

Présidence de Mme Rosana Joliat, Présidente

La Présidente salue Mme la Syndique, Mmes et MM. les membres de la Municipalité, l'huissier, M. François Tabanyi, les membres du bureau du Conseil, Mme Barbara Baumann M. Jean-Pierre Glaus, aux représentants de la presse ainsi qu'à l'équipe de l'association VideoArtovision. Elle salue le public et les téléspectateurs qui suivront les débats en différé sur la chaîne "météo" de TVT services SA.

Conformément à l'art. 66 du règlement de notre Conseil communal, elle prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 62 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 15 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Barraud Olivier	Joerchel Anhorn Bastienne
Barraud Pascal	Keita Mady
Bianchi Rojo Marinalla	Matti Rose-Marie
Bonzon Arielle	Mettraux Paul
Clerc Karine	Romano Giorno Gerarda
Ferrini Gianluca	Siegrist Walter
Golaz Elodie	Vega Raquel
Jeanrichard Jean-François	

Absent-e-s : 2 conseillers, MM :

Brun Michel	Dinc Hasan
-------------	------------

2 conseillers sont arrivés après l'appel.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

La présidente demande si il y a d'autres excusés, comme ce n'est pas le cas, elle déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été envoyé à chaque conseiller et conseillère, néanmoins quelqu'un ne l'aurait-il pas reçu, soit par courrier ou par courriel ? Cela n'est pas le cas.

Le bureau du conseil a reçu en début de séance :

- un projet de résolution de M. Jean-Marc Dupuis(RCDR) ;
- une interpellation de Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) ;
- un postulat de Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge).

Ces points seront traités sous le point 16 de l'ordre du jour.

La Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour.
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2009.
- 3 Démission. Assermentation.
- 4 Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.
- 5 Communications de la Présidence.
- 6 Communications de la Municipalité.
 - o Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Laurent Desarzens et consorts intitulée "Le hockey sur glace, un sport pour tous ?".
- 7 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 8 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).
- 9 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
- 10 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
- 11 Développement du postulat du groupe "Les Verts" : *des coursiers à vélo à Renens*.
- 12 Développement du postulat de M. Reza Safai (Fourmi rouge) : *Pour un terrain synthétique au stade du Censuy*.
- 13 **Préavis No 80-2009** - Crédit pour les travaux de rénovation de la Place du Marché, du square et des rues adjacentes.
M. Ali Hemma Devries, président-rapporteur.
- 14 **Préavis No 81-2009** – Zones 30 à Renens : Conception d'ensemble 2009 – Principes et demande de crédit pour la mise en œuvre.
Dépôt du préavis et discussion préalable.
- 15 **Préavis No 82-2009** – Implantation de conteneurs enterrés à la Salle de spectacles.
Dépôt du préavis et discussion préalable.
- 16 Motions, postulats, interpellations.
- 17 Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2009.

Mme Rosana Joliat ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

La Présidente remercie Mme Sisto-Zoller pour son travail.

3. Assermentation.

En date du 27 octobre 2009. Le Bureau du Conseil a reçu la démission de **Mme Tamara Andrade** (Fourmi rouge) :

"Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner du Conseil communal. Malgré mon intérêt pour ma fonction de conseillère communale, je suis aujourd'hui confrontée à la nécessité de faire ce choix car je ne peux plus assumer cette activité de manière satisfaisante en raison de changements survenus dans mon environnement familial.

En effet, suite à de graves problèmes de santé rencontrés par mes parents, j'ai choisi d'être plus disponible auprès d'eux.

Malheureusement, cette disponibilité, en plus des implications d'une vie de mère de trois enfants, m'empêche de m'engager et de m'investir activement dans les activités liées à la fonction de conseillère communale."

M. Mohammed Eareby, membre de la liste des "viennent-ensuite" du groupe "Fourmi rouge" a été élu lors de la séance du bureau du 27 octobre dernier.

La Présidente procède à l'assermentation de M. Mohammed Eareby, conformément aux articles 6 et 8 du règlement du Conseil.

4. Modification(s)éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.

Conformément à l'art. 41 du règlement du Conseil,

Monsieur Franco Narducci (Arc en ciel) remplace Mme Armande Reymond à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).

Monsieur Antoine Philippe (Arc en ciel) remplace M. Bastien Reymond à l'association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois (POLOUEST)

Madame Nadia Carota (Les Verts) remplace M. Thierry Oppikofer à la Commission de gestion.

Mme la Présidente rappelle qu'il faut encore remplacer M Matthias Abderhalden à l'AIC.

Mme Line Rouyet (PSR) est d'accord d'y représenter la Commune de Renens pour les deux dernières séances, aux côtés de MM. Dupuis et Glaus.

5. Communication de la Présidence.

- **Mme La Présidente** a participé à la soirée des jeunes de 18 ans, nouveaux bourgeois et personnes naturalisées.

- Appel du comité pour le respect du « vivre ensemble » :

"Nous considérons que le « Vivre Ensemble » est fondé sur le respect des Droits Humains, de la démocratie et de l'Etat de droit. Nous affirmons que le respect implique l'écoute de l'Autre dans sa différence et le dialogue fondé sur la bonne foi. Pour nous, la liberté d'expression doit respecter les valeurs fondamentales de la démocratie. Des affiches qui caricaturent gravement des minorités et créent des généralisations dangereuses sont un danger pour le « Vivre Ensemble ». Afin de ne pas détruire les liens sociaux, nous vous invitons à poursuivre au quotidien l'intégration mutuelle et à nous rejoindre pour un temps de rencontre et d'échanges, le samedi 7 novembre 2009, de 15h00 à 12h00, à la salle de la rue de l'Avenir 21."

- Samedi 14 novembre, marché du SDOL au polydôme de l'EPFL de 9 h à 13 h.
- Lundi 16 novembre à la Salle de spectacles, les mérites sportifs.
- Dimanche 29 novembre : prochain scrutin fédéral et cantonal.
- Lettre de M. Dominique Kohli, boursier communal :

"Comme vous l'avez appris, j'ai fait valoir mon droit à la retraite pour la fin de l'année. Effectivement je cesserai mon activité le vendredi 20 novembre 2009 compte tenu du reliquat de vacances qui m'est dû.

Par cette lettre, je tiens à vous exprimer ma gratitude et mes remerciements pour la bonne collaboration que j'ai eue avec le Conseil durant ces douze années de mon activité à la Ville de Renens. Etant de nature discrète, j'ai eu surtout à faire avec les membres des commissions des finances et de gestion que je remercie sincèrement pour l'attitude constructive de ces séances où la discussion a toujours primé sur la confrontation.

Je suis arrivé le 1^{er} octobre 1997, moment où les finances commençaient à être au plus mal avec un découvert de Fr. 14,8 millions et un total d'emprunts à long terme de Fr. 47,0 millions. En 2003, le découvert s'élevait à Fr. 30,7 millions et les emprunts à Fr. 65,0 millions. Les années suivantes n'ont été que du bonheur pour la Ville de Renens car une remontée spectaculaire s'est effectuée. En effet la Ville dispose, fin 2008, d'un capital de Fr. 19,1 millions avec un total d'emprunts de Fr. 51,0. Cela a été rendu possible grâce au travail de chacun où les intérêts de la Ville ont dépassé les clivages politiques.

J'ai été très heureux et j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler durant toutes ces années. La Ville de Renens est au milieu du gué en ce qui concerne les projets importants (rénovation de la Place du Marché et parking P39, réaménagement de la Gare CFF et des rues, implantation d'un tram, doublement de l'offre tl, etc.) et cela va demander à tous beaucoup d'énergie et de consensus. Je vous souhaite donc une bonne santé et, à la Ville de Renens, les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces projets d'envergure. Je souhaite que vous témoigniez également à mon successeur Monsieur Michaël Perrin, la même confiance que vous avez eue à mon égard. Encore merci."

La Présidente ouvre la discussion sur les communications de la présidence. La discussion n'est pas utilisée.

6. Communications de la Municipalité.

La Présidente ouvre la discussion sur le document : "Communiqué de la Municipalité N° 3 2009-2010".

Mme Christine Sartoretti (Arc-en-ciel) a relevé la réponse positive au projet de loi cantonale sur les écoles de musique ; elle remercie la Municipalité pour cette prise de position.

Mme la Présidente passe ensuite la parole à **Mme Marianne Huguenin, Syndique**, qui présente les salutations de la Municipalité et annonce qu'il n'y a pas d'autres communications de la Municipalité.

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Laurent Desarzens et consorts intitulée "Le hockey sur glace, un sport pour tous ?".

M. Laurent Desarzens (Les Verts) "Avec les signataires de cette interpellation, je remercie la Municipalité pour cette intervention claire et précise. Etant donné qu'une série de questions ont été adressées à la présidence du Conseil des Clubs, comme la Municipalité, nous attendrons encore les réponses et déterminations qui devraient suivre.

A relever que l'interpellation s'adressait également au CIGM et à sa direction. Or, cette régie a disparu des textes et ne figure plus dans l'intervention. Il est curieux de constater que dans le système de fonctionnement du Centre Intercommunal de Glace, la direction se soucie peu des activités indoor de ses locataires. Ceci, dans le sens de la bonne marche des affaires et du succès recherché. C'est tout de même le CIGM qui reçoit la plus grosse subvention publique."

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

7. Communications de la Commission des Finances.

M. Reymond Jean-Marc, président de la commission des finances : "Lors de sa dernière séance, la Commission des finances a examiné et pris position sur les préavis suivants :

Préavis 81 - Zones 30 à Renens. Les montants prévus pour la réalisation de ces zones figurent au plan des investissements. Après examen, la commission accepte à une large majorité les incidences financières de ce préavis.

Préavis 82 - Implantation de conteneurs enterrés à la Salle de spectacles. Lors de la discussion, plusieurs commissaires ont émis un doute quant à la propriété de ces conteneurs à accepter les gros sacs de 110 litres. C'est en effet la contenance de la majorité des sacs versés lors de manifestations. Elle prie donc la commission ad'hoc de vérifier si ce doute est bien fondé. La commission accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

La discussion n'est pas utilisée.

8. Communications éventuelles de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).

Pas de communication.

9. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

M. Ali Hemma Devries (Fourmi rouge), président de la CUAT pour l'année 2008-2009, tient à remercier tous les membres de cette commission. Les échanges ont été intéressants et fructueux. Il remercie également la Municipalité qui a permis à la commission de faire davantage connaissance avec les divers projets. La CUAT a siégé une dizaine de fois, elle a traité d'un certain nombre de sujets, dont les zones 30 et tous les projets d'expansion sur le plan urbanistique et routier. M. Laurent Desarzens sera le président pour l'année 2009-2010.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) remercie les membres de la commission pour leur confiance, en le nommant à la présidence de cette commission pour l'année qui vient. Lors de sa prochaine réunion (mercredi 25 novembre), elle statuera sur les deux préavis déposés aujourd'hui, en se concentrant tout particulièrement sur une vue d'ensemble. En accord avec le CTC, elle abordera également la question du projet urbanistique du quartier de Florissant. Il remercie les personnes qui auraient des informations ou un avis à lui transmettre à ce sujet.

La discussion n'est pas utilisée.

10. Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.

Il n'y a pas de rapport.

11. Développement du postulat du groupe "Les Verts" : des coursiers à vélo à Renens.

Mme Irène Frei (Les Verts) : "Postulat « des coursiers à vélo », un élément dynamisant supplémentaire pour l'attractivité commerciale du nouveau centre-ville. Bientôt, les nouveaux commerces, bureaux et logements en construction dans notre centre-ville seront opérationnels. Nous avons déjà relevé le succès de la future galerie marchande, les demandes de location dépassant largement les 2000m² offerts.

Le projet de construction avance à grands pas. La requalification escomptée de notre centre-ville dynamisera ses commerces et c'est réjouissant pour ceux qui aiment rester ou venir à Renens.

Le groupe des Verts estime qu'il est important de soutenir le développement de ces commerces locaux. Cela peut se faire notamment par la mise sur pied d'un service de coursiers à vélos à l'instar de plusieurs villes alentour.

Lausanne s'est dotée du service « Dring-Dring » créé à partir de l'association Vélocité. A Yverdon, c'est l'association « Post-it ». Etant donné son succès, elle a pu ouvrir en

mars une antenne à Neuchâtel. A Genève, une association du même type existe qui emploie des chômeurs.

Pour une somme minime, ces services apportent à domicile toutes sortes de colis, messages, commissions trop lourdes, voire médicaments urgents. Souvent, un partenariat a pu se développer entre les commerçants et ces associations.

Tous constatent que ce genre de prestations représente à la fois :

- une aide pour les commerçants en créant une attractivité supplémentaire ;
- une aide précieuse pour certains clients, par exemple des personnes à mobilité réduite ou âgées qui ont de la difficulté à transporter leurs courses, ou les malades seuls à domicile qui ont besoin d'un médicament rapidement ;
- une facilité pour tous les autres qui sans avoir de difficultés particulières ont trop à porter.

Finalement, cela crée aussi des portes de travail et s'inscrit dans une démarche écologique évidente.

En conséquence, nous demandons à la Municipalité d'examiner la possibilité de mettre sur pied un tel système de livraison pour notre centre-ville avant la fin des travaux de la place du Marché, ou le cas échéant de favoriser son implantation à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres villes."

Mme Marianne Huguenin, Syndique remercie Mme Frei de son idée, que la Municipalité a déjà évoquée. Elle serait intéressée à réunir une commission du Conseil pour en discuter.

M. Eugène Roscigno (PSR), au nom du groupe socialiste, demande le renvoi en commission.

La Présidente vérifie si 10% des membres présents soutient cette proposition. Comme c'est le cas, elle procède à la nomination de la commission :

Groupe socialiste	Mme Brigitte Rohr M. Jean-François Jeanrichard
Groupe Arc en ciel	M. Antoine Philippe
Groupe Fourmi rouge	Mme Nicole Haas Torriani M. Jean-Pierre Leyvraz
Groupe Les Verts	Mme Irène Frei
Groupe RCDR	Mme Gisèle Martin M. Jean-Daniel Roulier.

Mme la Présidente rappelle qu'il est d'usage que le premier nommé soit responsable de convoquer la commission.

12. Développement du postulat de M. Reza Safai (Fourmi rouge) : Pour un terrain synthétique au stade du Censuy.

M. Reza Safai (Fourmi rouge) : "Le stade du Censuy a été construit dans les années 60. Alors que le terrain principal est en parfait état de fonctionnement et fait partie des meilleurs terrains du canton, il est impossible d'en dire autant pour les terrains

annexes, que ce soit le terrain B qui se trouve à côté du terrain principal ou le terrain C qui se trouve de l'autre côté du parking à côté du terrain dur.

Avec une école de foot d'une soixantaine de joueurs et quinze équipes de junior de F à A, deux équipes actives, une équipe de seniors, une sélection féminine très active et les matchs de sélections vaudoises des M-12 et M-14 qui se jouent au Censuy, les terrains annexes sont surchargés. Il est temps de penser à les soulager en construisant un terrain synthétique qui permettrait de jouer pratiquement douze matchs les samedis et dimanches.

De plus, avec un terrain synthétique, nous aurions une meilleure qualité dans toutes les surfaces de jeux, ce qui n'est actuellement pas le cas des terrains annexes. En effet, une détérioration assez importante du terrain devant les buts ne permet pas une bonne qualité de jeu. De ce fait, nos meilleurs jeunes partent pour les clubs voisinant qui possèdent pratiquement tous un terrain synthétique.

S'il est vrai qu'au niveau de l'arrosage la consommation d'eau ne varie pas grandement, au niveau de l'entretien nous sommes gagnants. De plus, il est possible de jouer par tous les temps : pluie, neige,... sur un terrain synthétique.

La qualité actuelle du terrain synthétique est telle que la Confédération, l'Association du canton de Vaud de foot (ACVF) et la Loterie romande subventionnent en petite partie la construction des nouveaux terrains synthétiques.

De ce fait j'aimerais une commission pour étudier ce postulat."

Mme Marianne Huguenin, Syndique, indique que la Municipalité serait intéressée à avoir une commission. C'est une discussion que la Municipalité a déjà eue, une première évaluation a été faite, selon laquelle, d'une part c'est très bien et d'autre part ce n'est pas bon marché...

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) est pour la simplicité. Un terrain synthétique, c'est quelque chose de connu. Selon lui, un passage préalable en commission n'apporte rien. Il rappelle qu'il y a aussi Verdeaux, un terrain qui est aussi bien utilisé et qui est en très bon état. Comme la Municipalité en a déjà évalué le coût, elle pourrait le mettre au plan des investissements, ce qui règlerait le cas et éviterait que ce postulat ne traîne quelques années...

La Présidente demande qui soutient la nomination d'une commission. Il y plus que 10% des membres présents, la commission est donc nommée :

Groupe socialiste	M. Ali Ghassem Mme Victoria Ravaioli
Groupe Arc en ciel	M. Franco Narducci
Groupe Fourmi rouge	M. Reza Safai M. Nicolas Freymond
Groupe Les Verts	Mme Nadia Carota
Groupe RCDR	M. Gildo Martinelli M. Jean-Marc Dupuis.

Mme la Présidente rappelle qu'il est d'usage que le premier nommé soit responsable de convoquer la commission.

13. Préavis No 80-2009 - Crédit pour les travaux de rénovation de la Place du Marché, du square et des rues adjacentes.

M. Ali Hemma Devries, Président de la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire (CUAT) lit son rapport :

"Dans sa séance du 8 octobre 2009, le Conseil communal a confié l'examen de ce préavis à la commission susmentionnée. La CUAT a siégé dans la composition suivante : Mmes et MM. Marinella Bianchi Rojo, Laure Montalbano, Line Rouyet, (Raquel Vega était absente ainsi que M Eric Aeschlimann) Laurent Desarzens, Roland Divoirne, Robert Mulopo, Jacques Berthoud, Jean-Pierre Leyvraz, Gian-Luca Ferrini, Reymond Gauthier et Ali Hemma-Devries président. Elle a tenu sa séance de travail le lundi 12 octobre 2009 au CTC en présence des représentantEs de la Municipalité – Mme Tinetta Maystre, et M. Jean-François Clément ainsi que MM. Martin Hofstetter, Laurent Salin, Philippe de Almeida, Alain Peneveyre. Monsieur M. Perreten est excusé.

Au cours de cette séance, la commission a écouté attentivement la présentation détaillée et argumentée du préavis numéro 80-2009 faite par les membres de la Municipalité, de ses services ; ainsi que par M. Laurent Salin du bureau « Paysagegestion ». Ces exposés qui ont duré plus de deux heures et quinze minutes ont donné suite aux questions formulées lors du dépôt du présent préavis, ainsi qu'aux questions émises par les commissaires présents ce 12 octobre.

Voici sous forme de **résumé** les éléments essentiels mis en évidence et qui complètent le document écrit du préavis que vous avez toutes et tous reçus :

Il est dit que ce préavis no 80 complète les préavis 48, 58, et 62 déposés par la Municipalité et acceptés par le Conseil. Il s'agit de la finalisation de la rénovation du centre de Renens et en particulier de sa Place du Marché (avec un parking souterrain et un « square » et des rues avoisinantes (rue du Midi, de la Mèbre, rue Neuve et de la Savonnerie).

Pour mener à bien ce projet, la Municipalité s'est entourée de professionnels regroupés dans une commission intitulée « commission espace public ». Par ailleurs, la Municipalité a consulté aussi des spécialistes du trafic urbain afin de pouvoir aménager d'une manière optimale le centre de Renens dans l'immédiat et en regard de la venue du tram. D'autre part, une collaboration avec les architectes de Coop et de Migros et de « Paysagegestion ». (mandatés par la Municipalité) est engagée et se poursuivra tout au long de ces travaux. Dans cette phase de préparation et de réflexion, les associations, telles que la CISE, le FAR, les commerçants, les maraîchers, etc. ont été largement sollicités afin qu'ils puissent donner leurs avis.

Il nous est dit que lors de la mise à l'enquête, aucune opposition n'a été formulée.

Concernant les délais, les travaux de réaménagement et de constructions du centre de Renens, s'étaleront jusqu'à novembre 2011. La place du marché devrait être terminée en octobre 2010, la rue du Midi (côté nord) en juin 2010, la rue de la Savonnerie en septembre 2010, la rue Neuve en novembre 2010, la rue du Midi (côté sud) en juin 2011, le Square en juin 2011 et la rue de la Mèbre en novembre 2011.

Questions formulées par les commissaires - réponses données par la Municipalité :

En ce qui concerne les coûts, il nous est dit que le crédit actuel demandé de Fr. 5'913'000 est calculé sur la base des soumissions rentrées et cela correspond à la

réalisation des travaux et non pas à l'étude de ceux-ci. Quant aux honoraires des architectes, ils sont en moyenne de Fr. 120.- l'heure. La transparence des honoraires a été souhaitée et c'est le cas dans ce préavis. Toutefois, selon un commissaire, dans ce préavis, les tarifs des architectes avoisinent le 20% du coût total ; ce pourcentage lui semble quelque peu surfait. Il est répondu que ce projet est complexe et que ce tarif est correct en regard des prix pratiqués habituellement et qu'il répond aux normes fédérales en la matière. La dépense pour la réalisation de ces travaux sera amortie sur 30 ans. Elle ne grèvera pas les finances de la Commune. Un commissaire trouve que la commune paye cher un projet qui, à son goût, a perdu de la saveur du point de départ. Il est répondu que c'est une appréciation subjective et personnelle. Il y a d'autres commissaires qui eux sont satisfaits de ce qui est présenté.

Toujours en lien avec les coûts de ce projet, un commissaire se pose la question de la possibilité de diminuer les tarifs des honoraires ; quelles auraient été les prestations que la commune aurait pu prendre à sa charge par l'entremise de ses services ? Pourquoi la commune ne fait-elle pas le travail de contrôle et de surveillance des travaux à l'interne au lieu de le confier à un mandataire qui *in fine* coûte cher ? Il est répondu que cette question a été étudiée et qu'actuellement, la commune ne dispose pas de suffisamment de ressources humaines et de spécialistes pouvant assumer cette tâche.

Ce projet une fois terminé donnera un bel aspect au centre de Renens ; qu'en est-il des bâtiments qui sont quelque peu délabrés et qui appartiennent aux privés ? Est-ce que la Municipalité s'est approchée de ces propriétaires pour en discuter avec eux ? Il est répondu que la Municipalité est soucieuse de cet aspect. Elle n'a pas fait cette démarche de manière systématique ; mais une sensibilisation dans ce sens est en cours. Il est ajouté que si des travaux devaient être entrepris, cela serait au bon vouloir des propriétaires.

Un commissaire est soucieux de l'avenir de la rue Neuve, il craint que celle-ci continue à être peu fréquentée. N'aurait-il pas mieux fallu que le distributeur (Coop) se mette au début de la rue, ainsi cette rue déboucherait d'un côté sur la place du marché et vers le distributeur Migros et de l'autre côté, il y aurait eu Coop. Il est répondu que ce choix ne permettait pas plus de garantir une fréquentation plus prononcée de la rue.

Un certain nombre de questions tournent autour de l'agencement de la place et des rues avoisinantes, ainsi que des matériaux qui seront utilisés. Il est répondu que la Place du Marché a été pensée pour que celle-ci offre le plus grand espace possible pour les utilisateurs. Un grand espace libre au centre pourra contenir un couvert modulable en fonction des besoins et des manifestations. Le couvert fixe donnant sur la rue du midi sera fait d'un alliage de béton fin et léger. Le revêtement de la place du marché ne sera pas étendu aux autres rues.

En ce qui concerne toutes rues mentionnées dans ce préavis, il est dit qu'elles ne disposeront pas de trottoirs, qu'elles auront pour vocation d'accueillir un trafic pluriel avec pour priorité la mobilité douce (piétons, vélos). Un système de prêt de vélos est étudié en collaboration avec « l'Ouest roule ». Le stationnement des véhicules à quatre roues sera limité dans le temps, ainsi que les places mises à disposition.

Quant aux conteneurs enterrés qui seront mis dans toute cette zone, est-il prévu d'étendre ce dispositif dans d'autres quartiers de la ville ? Il est répondu qu'en raison des coûts, ce processus sera réalisé au fur et à mesure des transformations et des travaux à venir dans la commune.

Un commissaire demande si la signalétique est contenue dans le crédit demandé pour ce préavis. Il est répondu qu'une bonne partie de la signalisation et les horodateurs y est comprise.

Après ces échanges en présence la Municipalité, celle-ci se retire et les commissaires peuvent délibérer.

Conclusion de la Commission :

Pour une bonne partie des commissaires, ce préavis est une suite logique à la politique menée par la commune en vue de la rénovation du centre ville. Dans cette perspective, il est de leur devoir de préavisier favorablement ce préavis. Une autre partie des commissaires trouve que ce projet est peu audacieux et qu'il s'est réduit en termes de qualité. Toutefois, il n'a pas eu de souhaits d'amendements.

Au terme de la discussion, 9 commissaires acceptent ce préavis et 2 le refusent."

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Roland Divorne (RCDR) annonce que le groupe RCDR soutient 100% ce projet qui va dynamiser le centre et ouvrir une nouvelle page économique pour notre commune avec tous les nouveaux commerçants qui vont s'établir sur la dite place. Il se réjouit de fêter tout cela au mois de novembre 2010.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ali Hemma Devries** est prié de lire les conclusions du préavis :

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 80-2009 de la Municipalité du 28 septembre 2009,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 5'913'000.-- pour les travaux de rénovation de la Place du Marché, du square et des rues adjacentes.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voix d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, section 3721 « architecture et urbanisme ». Elle sera comptabilisée dans le compte par nature, plus précisément le N° 3721.5010.179 Renens Centre - Place du Marché et ses abords.

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

Au vote, les conclusions sont adoptées à une large majorité, avec 2 abstentions et deux avis contraires.

14. Préavis No 81-2009 – Zones 30 à Renens : Conception d'ensemble 2009 – Principes et demande de crédit pour la mise en œuvre.
Dépôt du préavis et discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée. Nomination de la commission :

Groupe RCDR	M. Eric Aeschlimann, président-rapporteur Mme Gisèle Martin
Groupe socialiste	M. Olivier Barraud M. Marco Ecclesie
Groupe Arc en ciel	M. Antoine Philippe
Groupe Fourmi rouge	M. Jean-Pierre Leyvraz M. Byron Allauca
Groupe Les Verts	M. Thierry Oppikofer

15. Préavis No 82-2009 – Implantation de conteneurs enterrés à la Salle de spectacles.
Dépôt du préavis et discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée. Nomination de la commission :

Groupe socialiste	Mme Victoria Ravaioli, présidente-rapporteuse M. Robert Mulopo
Groupe Arc en ciel	M. Franco Narducci
Groupe Fourmi rouge	Mme Verena Berseth Mme Maria Tchalakian
Groupe Les Verts	Mme Nathalie Kocher
Groupe RCDR	M. Eric Aeschlimann Mme Gisèle Martin

16. Motions, postulats, interpellations.

Résolution de M. Jean-Marc Dupuis : "Soutien au tram de l'Ouest lausannois Place de L'Europe – Gare de Renens- Crissier – Bussigny – Villars-Ste-Croix".

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) "Le projet d'axes forts inscrit dans le Projet d'Agglomération Lausanne Morges (PALM) arrive aujourd'hui dans une phase

cruciale. Dans moins de deux mois, le canton de Vaud devra déposer son dossier auprès de la Confédération.

Enjeu : l'octroi de subventions fédérales destinées à soutenir la réalisation d'un vaste projet d'agglomération et à anticiper l'arrivée de près de 70'000 nouveaux habitants et places de travail d'ici 2020 pour le Canton de Vaud. Une importante partie viendra dans l'ouest lausannois, on parle de 20'000 à 30'000 places de travail/habitants.

Les dernières déclarations de la Municipalité de Lausanne concernant un hypothétique M3 nous rendent perplexes. Même si ce projet pourrait être un bon projet pour Lausanne, il ne doit pas se faire au détriment du tram Flon- Renens - Crissier- Bussigny- Villars-Ste-Croix.

Le PALM et la demande de concession de ce tram seront à l'étude au niveau fédéral en 2010. La Confédération octroiera des subventions pour ces réalisations d'infrastructures. Nous craignons que le manque d'esprit d'équipe et de cohérence globale des transports à Lausanne péjore ce projet.

Le Canton par ailleurs s'est montré assez timide dans la conduite de la politique des transports et nous avons peur que cela nuise au développement des transports publics dans notre région. Certaines subventions pourraient nous échapper, mettant en péril le financement des infrastructures nécessaires au développement de l'Ouest lausannois.

Par voie de résolution, nous souhaitons soutenir la réalisation du projet, tel que prévu par le PALM, et nous aimerions aussi que la Municipalité interpelle le Conseil d'Etat avec les questions suivantes :

- Y a-t-il un risque que les subsides fédéraux ne soient pas octroyés ?
- Est-ce que la réalisation du tram Flon-Renens est menacée ?
- Est-ce que l'extension Renens- Crissier - Bussigny - Villars St-Croix pourrait être abandonnée ?

Résolution

Le Conseil communal et la Municipalité de RENENS soutiennent inconditionnellement la réalisation du tram Flon - Renens- Crissier - Bussigny- Villars-Ste-Croix et demandent au Conseil d'Etat, ainsi qu'aux instances concernées de tout mettre en œuvre afin que sa réalisation ne soit ni différée ni remise en question.

Cette résolution est déposée dans toutes les communes de l'Ouest Lausannois.

A Renens, elle a été signée par tous les groupes politiques ayant une activité vaudoise."

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) est tout-à-fait d'accord avec cette résolution. Il tient à faire remarquer que d'un côté le tram irait jusqu'à Villars-Ste-Croix ; de l'autre, M. Dupuis a juste parlé du Flon. Il était quand même censé aller plus loin que le Flon et permettre donc aux Renanais d'aller à plus d'endroits de Lausanne sans transborder. Cette remarque ne remet pas en cause la résolution.

Mme Marianne Huguenin, Syndique : "Tout d'abord, je tiens au nom de la Municipalité à remercier M. Dupuis - qui m'a transmis sa résolution - et ses co-signataires pour la réaction rapide et forte que le dépôt de cette résolution dans notre Conseil marque. Il est important que le soutien au tram pour sa part Ouest

lausannoise se fasse entendre et provienne de tous les bords politiques, et de l'ensemble des communes de l'Ouest.

Cette résolution sera donc transmise au canton et aux instances du PALM (Programme Agglomération Lausanne Morges) avec tout l'appui de la Municipalité.

Cette résolution relaie bien sûr une inquiétude que nous avons tous eue lors des déclarations publiques de M. le municipal de Lausanne Olivier Français, faites hors du cadre normal de travail des projets en collaboration avec le canton et le PALM.

Ce débat, et ses escarmouches, se fait (comme j'ai eu l'occasion de le dire à la presse) "sous l'œil de Berne", qui a pour l'instant donné une excellente note – avec un subventionnement de 40% - aux projets du PALM ; il importe en effet d'éviter autant que faire se peut toute déclaration intempestive ou/et éclairage public de divergences dans l'agglomération, puisqu'une des exigences pour obtenir un subventionnement du fonds d'infrastructure est que ceux-ci se fassent par l'agglomération, qui doit donc à terme en tout cas, parler d'une seule voix.

Mais il est bien clair que la Municipalité de Renens, comme le comité de projet qui avance dans l'avant-projet du tram Flon Renens (1^{er} temps) Bussigny – Villars-Ste-Croix (2^{ème} temps) n'est pas restée inactive dans cette phase un peu agitée de relations de l'agglomération et que les contacts, tractations et séances ont été nombreuses ; aussi pour, simplement, remettre les propositions lausannoises dans un cadre dont elles n'auraient jamais dû sortir ! Je peux aussi rassurer M. Dupuis, et lui dire que le canton contrôle la situation et garde le cap.

Rappelons que le tram Flon – Renens est en phase avancée d'avant-projet pour un dépôt à la fin de l'année à Berne. Il a été choisi en priorité A, et ce choix n'est nullement remis en question. La question du prolongement du tram à l'Ouest a priori non plus, tout en rappelant que son efficacité doit encore être prouvée pour qu'il entre en priorité B, sous forme d'une concrétisation des projets de développement du boulevard Arc-en-Ciel d'une part, et de succès de la ligne tl 17 qui va entrer en fonction en décembre sur un trajet préfigurant celui du tram d'autre part. Le trajet au Nord, mais sous la forme d'un tram et avec des coûts cadrés – et non pas d'un M3 dont les coûts sont encore à préciser, qui n'avait pas été retenu dans la phase préliminaire et pour lequel l'avant-projet ne sera pas prêt en décembre – est lui en priorité B reconnue.

Pour la suite des travaux, il importera bien sûr d'avoir les coûts des projets, de choisir pour Lausanne comment le tram continue depuis le Flon, à quelle échéance ; même si tout est encore ouvert, l'éventualité d'un stop au Flon ne semble pas d'actualité, ce qui nous réjouit, car la création d'un réseau et d'une ligne dite diamétrale (traversant l'agglomération) est un élément important du projet.

Je peux donc globalement répondre NON aux 3 questions de M. Dupuis, mais il est important qu'elles soient posées et transmises au Conseil d'Etat et au PALM. La Municipalité a porté fortement ce projet, issu des travaux du SDOL. Elle continuera de le faire de toutes les manières possibles, dans les instances du PALM et par exemple aussi par l'interpellation au Grand Conseil par exemple de M. le Municipal Olivier Golaz."

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) remercie Mme Huguenin pour cette réponse qu'il attendait. Il espère qu'on suivra ce projet, afin qu'il ne s'arrête pas à la phase A.

Mme la Présidente soumet cette résolution au vote. C'est avec une forte majorité et quatre abstentions que cette résolution est transmise à la Municipalité pour transmission.

Interpellation de Mme Verena Berseth demandant à la Municipalité d'améliorer la rue de Longemalle.

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) : "La rue de Longemalle étant toute droite, elle est dangereuse. Je pense que les automobilistes les mieux intentionnés ont tendance à accélérer quand il n'y a rien, à part un panneau "50 à l'heure", pour les retenir.

Les passages piétons ne sont pas respectés du tout. Il y a bien un passage sous-route à la hauteur de l'école du Mont-de-By. Les enseignantes remplissent bien leur rôle et obligent les enfants à l'emprunter. Même la plupart des habitants du quartier ignorent ce passage.

Je suggère que la Municipalité s'efforce de mieux signaler les passages piétons et le passage sous-route et il y a encore de nombreuses autres façons de ralentir la circulation.

Mais les meilleurs ralentisseurs restent encore les nids de poules et leur prix est imbattable !"

Mme Tinetta Maystre, Municipale, comme première réponse provisoire rappelle ce que la Municipalité avait écrit en réponse à M. Michele Scala qui avait interpellé sur une série de rues. Pour l'avenue de Longemalle, intersection Ch. du Chêne on avait identifié un passage trop large et on proposait de supprimer la voie de présélection centrale en direction du Ch. du Chêne et créer un îlot central dans le passage piétons. La Municipalité donnera une réponse à la question de Mme Berseth.

Dépôt du postulat de Mme Nicole Haas Torriani.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) : "Proposition de décentraliser certaines animations culturelles dans des quartiers éloignés du centre de Renens." Ce postulat sera développé lors du prochain conseil.

17. Propositions individuelles et divers.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) a un vœu au sujet du Collège du Léman. Il a entendu dire que le concours artistique lié au pourcent culturel de la construction du collège du Léman, débuté en 2008, était achevé. Il souhaite que la Municipalité publie dans les communications adressées au prochain conseil, les réponses aux questions suivantes : thématique du concours ; composition du jury avec mention des professions ; liste des huit artistes invités ; nom du gagnant et sujet de la réalisation projetée. Et également, si possible, le montant du budget alloué et la partie de ce montant réservé au jury et aux frais de réalisation.

M. Eugène Roscigno (PSR) rappelle l'art. 48 du règlement du Conseil "*Les conseillers qui ont des intérêts personnels et directs dans une affaire sont tenus de les signaler quant ils*

s'expriment à son sujet lors d'une séance du Conseil communal ou d'une de ses commissions." Selon lui, M. Desarzens aurait du annoncer ses intérêts.

M. Laurent Desarzens répond qu'il s'intéresse à cette question en tant qu'artiste. Il n'a rien vu paraître et ce concours est terminé. Il ne tient pas à participer à ce concours ; cela l'intéresse de suivre la question. Faisant partie de plusieurs associations, dont l'association suisse des artistes visuels, qui elle-même a publié des règlements de concours, il est très content que Renens s'intéresse au pour-cent culturel. Il rappelle qu'il y a quelques années, quand il n'y avait pas d'argent dans la commune, il était là pour organiser le premier concours artistique au Collège de Verdeaux. Il a préparé le règlement, convoqué le jury, convoqué les artistes, fait les PV. C'est pourquoi cela l'intéresse de suivre la question.

Mme Myriam Romano, Municipale, remercie M. Desarzens de son intérêt. Le résultat du concours a été communiqué dans les communiqués de la Municipalité. Il y a également eu un vernissage auquel les membres du Conseil communal ont été invités, lors duquel ont été présentés tous les artistes avec leurs différentes prestations artistiques. Il y avait huit artistes invités. Une large place a été faite aux jeunes artistes, mais aussi à des artistes plus connus, certains qui avaient déjà des liens directs avec Renens. La Municipalité peut faire un communiqué spécial ou un "Sous la loupe" où seront mentionnés tous les points demandés.

Avant de clore la séance, la Présidente rappelle que tous les rapports doivent être en mains du bureau mardi 24 novembre à 18 h 30. Elle rappelle également à touTEs les présidentEs-rapporteurEs que tous les rapports doivent être vus et corrigés par les commissaires avant d'être vus au bureau.

La Présidente clôt la séance à 21 h 30, remercie chacune et chacun et donne rendez-vous au **jeudi 3 décembre 2009 à 19 h.00**. La séance sera suivie d'un apéritif dinatoire offert par la Municipalité.

La Présidente

La Secrétaire

Rosana Joliat

Suzanne Sisto-Zoller

Modification à la liste des conseillers communaux

Supprimer Mme Tamara Andrade et rajouter :

M. Mohammed Eareby, rue de Lausanne 3, 1020 Renens

